

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,  
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
concernant  
**L'état des lieux et les perspectives futures de l'opération  
"Cimetière nature"**

Madame la Ministre,

Cela fait maintenant plus d'un an que le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) a consacré l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques dans l'espace public. Cette interdiction s'insère dans la politique globale de développement durable entreprise aux échelons national et européen.

Dans ce contexte, la Wallonie se voulait ambitieuse et s'est engagée écologiquement à préserver l'environnement. En ce qui concerne les diverses opérations entreprises, j'aimerais revenir sur celle du « Cimetière nature ». Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des objectifs du label « Cimetière nature » que vous connaissez tout aussi bien que moi. Je constate cependant encore que trop peu de communes y participent malgré les nombreuses mesures de soutien adoptées et à disposition de celles-ci.

A cet égard, il me faut citer les différents subsides (MAYA; semaine de l'arbre; aux espaces verts; PCDN) et le soutien associatif au travers d'« Ecowal » et d'« Adalia 2.0 ». Il est vrai que certaines communes semblent redouter la réaction d'une partie de leur population qui serait (parfois) contraire à opérer la transition du gravier ou du béton à des espaces plus verts. Si tel est le cas, ces communes doivent utiliser les outils qui sont mis à leur disposition, comme le PCDN. En effet, ce dernier rassemble toutes les qualités pour mener à bien et à terme ce genre de projet, puisque basé sur un processus participatif alliant réalisation de projets à la sensibilisation continue de l'ensemble de la population. Tout est donc rassemblé, selon moi, pour soutenir et accompagner les communes à franchir le pas.

Sur base de ces constats, Madame la Ministre, pourriez-vous me dire si de nouveaux subsides ou de nouvelles mesures d'accompagnement à destination des communes sont à l'ordre du jour afin de favoriser le label « Cimetière nature »? Disposez-vous de chiffres quant à l'utilisation par les communes des moyens consultatifs mis à leur disposition, notamment en ce qui concerne la participation au programme « Cimetière nature »? Enfin, Madame la Ministre, pourriez-vous me donner le pourcentage du nombre d'adhésions à ce programme par rapport au nombre de cimetières présents en Wallonie?

Je vous remercie.

## **Réponse de la Ministre Tellier:**

**[Septembre 2020]**

En 2015, un appel à candidatures a été lancé visant à permettre aux communes de gérer, de manière innovante, leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature et de la biodiversité tout en remplissant l'obligation d'abandon de l'usage des pesticides. Dix communes pilotes s'étaient alors engagées dans cette démarche.

Grâce à elles, la charte relative au label « Cimetière Nature » a été adaptée permettant à chaque commune d'intégrer la démarche. En 2019, 82 communes et 212 cimetières étaient labellisés. En cinq ans 31 % des communes wallonnes sont ainsi labellisées.

En cette année 2020, 52 communes supplémentaires ont rentré leur candidature pour l'opération « Cimetière nature » pour un ou plusieurs cimetières.

Le label « Cimetière nature » n'est en tant que tel, pas soutenu par une subvention spécifique. Les communes qui entrent dans cette dynamique bénéficient par contre d'un accompagnement technique effectué par l'ASBL Ecowal et par Adalia 2.0, toutes deux soutenues par la Wallonie. Ecowal accompagne les communes via des conseils relatifs à la verdurisation, la création de massifs fleuris mellifères et la prise en compte de la flore et la faune sauvages tandis qu'Adalia conseille en matière de gestion différenciée, notamment les contraintes techniques en matière d'entretien, et accompagne la communication.

Compte tenu de leur rôle essentiel à jouer pour le redéploiement de la biodiversité, je souhaite poursuivre le soutien et la mise en valeur du rôle des communes en la matière. Je souhaite notamment améliorer l'efficacité et la lisibilité des subsides régionaux dans ce domaine en réorientant et en simplifiant les différents outils déjà existants dont le Plan Maya, la Semaine de l'arbre, les PCDN ainsi que les différents labels.

Cette réflexion, actuellement en cours, s'orienterait vers le soutien au développement de stratégies communales pour la biodiversité.

Selon la réflexion en cours, le label « Cimetières nature » pourrait à l'avenir constituer un volet d'une labélisation globale pour le soutien à la biodiversité communale.